

RCS : DIEPPE
Code greffe : 7601

Documents comptables

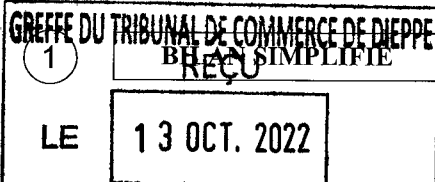
REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de DIEPPE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00111
Numéro SIREN : 819 502 550
Nom ou dénomination : 2ACM

Ce dépôt a été enregistré le 14/10/2022 sous le numéro de dépôt 2356



DGFIP N° 2033-A 2022

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Copie certifiée conforme
aux originaux
par le ou les gérants

Désignation de l'entreprise SARL SARL 2ACM 2022/2356 Néant *

Adresse de l'entreprise 2 Rue de l'église 76119 VARENNEVILLE SUR MER

Numéro SIRET* 8 1 9 5 0 2 5 5 0 0 0 0 1 8

Durée de l'exercice en nombre de mois* 12 Durée de l'exercice précédent* 12

				Exercice N clos le 31/12/2021	
ACTIF		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial* Autres* }	010	94 685	012	94 685
		014		016	
	Immobilisations corporelles*	028	167 547	030	102 983
	Immobilisations financières* (1)	040	1 872	042	1 872
	Total I (5)	044	264 105	048	102 983
ACTIF CIRCULANT	STOCKS				
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	8 365	052	8 365
	Marchandises *	060	4 691	062	4 691
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés* Autres* (3) }	068		070	
		072	11 814	074	11 814
	Valeurs mobilières de placement	080		082	
	Disponibilités	084	214 628	086	214 628
	Charges constatées d'avance *	092	19 668	094	19 668
	Total II	096	259 168	098	259 168
Total général (I + II)	110	523 273	112	102 983	420 290

				Exercice N NET		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120			20 000	
	Écarts de réévaluation	124				
	Réserve légale	126			2 000	
	Réserves réglementées*	130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)	131			82 877	
	Report à nouveau	134				
	Résultat de l'exercice	136			71 035	
	Provisions réglementées	140				
	Total I	142			175 913	
	Provisions pour risques et charges	Total II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156			166 003	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164				
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166			21 098	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :.....)	169	16 770		57 274	
	Produits constatés d'avance	174				
Total III	176			244 377		
Total général (I + II + III)	180			420 290		
RENVois	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	37 888
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	10 054
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL SARL 2ACM

Néant *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	94 685	402		404		406		406	94 685		
	Autres	410		412		414		416		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		426			
	Constructions	430		432		434		436		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	42 789	442	9 001	444		446	51 790	446	51 790		
	Installations générales agencements divers	450	72 032	452	1 053	454		456	73 085	456	73 085		
	Matériel de transport	460	13 500	462		464		466	13 500	466	13 500		
	Autres immobilisations corporelles	470	29 171	472		474		476	29 171	476	29 171		
Immobilisations financières		480	1 872	482		484		486	1 872	486	1 872		
TOTAL		490	254 050	492	10 054	494		496	264 105	496	264 105		

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499		499	
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		516	
	Constructions	520		522		524		526		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	25 261	532	6 598	534		536	31 860	536	31 860
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	28 467	542	6 857	544		546	35 324	546	35 324
	Matériel de transport	550	6 808	552	3 666	554		556	10 474	556	10 474
	Autres immobilisations corporelles	560	20 757	562	4 565	564		566	25 322	566	25 322
TOTAL		570	81 295	572	21 687	574		576	102 983	576	102 983

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisations	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values						
					Court terme * ⑤			Long terme			
					19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧				
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579		Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

Copie certifiée conforme
aux originaux
par le ou les gérants

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A-bis du Code général des impôts)	Désignation de l'entreprise : SARL SARL 2ACM	Néant <input type="checkbox"/> *
---	--	----------------------------------

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607				
	Autres provisions réglementées	610	612	614	616				
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626				
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636				
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646				
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656				
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666				
TOTAL		680	682	684	686				

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				
	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres mmob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si ce cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
2			
3			
4			
5			
6			
7			
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B			780

II DÉFICITS REPORTABLES			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent ⁽¹⁾	982	9 980	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter		
Déficits imputés	983		
Déficits reportables	984	9 980	
Déficits de l'exercice	860	2 523	
Total des déficits restant à reporter	870	12 503	

Copie certifiée conforme
aux originaux
par le ou les gérants

III DIVERS			
Primes et cotisations complémentaires facultatives		381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI	325		
dont cotisations facultatives Madelin			
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant*		380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		
N° du centre de gestion agréé		388	
Montant de la TVA collectée		374	53 769
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378	25 843
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

LE 13 OCT. 2022

**PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT SOUMIS A L'ASSEMBLEE
GENERALE DU 20/06/2022**

SARL 2ACM
Société à Responsabilité Limitée
Capital Social : 20 000.00 euros
Siège Social : AUBERGE DU RELAIS 2 RUE DE L'EGLISE
76119 VARENDEVILLE SUR MER
RCS de DIEPPE N° : 819502550

*Copie certifiée conforme
aux originaux
par le ou les gérants*

La collectivité des associés propose d'affecter, conformément aux dispositions statutaires, le résultat social de l'exercice de la manière suivante :

RESULTAT SOCIAL DE L'EXERCICE	71 035.85€
Mise en distribution réserves facultatives	10 064.15€
Montant Brut Distribuible	81 100.00€
Retenue à la source	10 951.00€
Solde net	70 148.68€

La collectivité des associés décide de mettre en distribution une partie des bénéfices mis antérieurement en réserves facultatives, soit une somme globale de 10 064.15€.
Il est ici précisé le solde du montant des réserves facultatives est égal à 72 813.68 €.

DISTRIBUTION DE DIVIDENDES AU PROFIT DES ASSOCIES

La collectivité des associés décide de mettre en distribution la somme de 81 100.00€

	Madame DELATTRE Fabienne	Monsieur DELATTRE Meddy	Monsieur JULLIEN Olivier	Madame JULLIEN Virginie
Dividendes bruts taxables	20 275.00€	20 275.00€	20 275.00€	20 275.00€
Eligibles à l'abattement 40%	oui	oui	oui	oui
Dispense prélèvement acompte	non	non	non	non
Montant acompte 12.8%	2 595.20€	2 595.20€	2 595.20€	2 595.20€
Dividendes soumis au RSI	19 343.00€	19 302.00€	19 695.00€	19 443.00€
Dividendes soumis à 17.2%	932.00€	973.00€	580.00€	832.00€
Prélèvements sociaux	160.30€	167.36€	99.76€	143.10€
Dividendes nets à percevoir	17 519.50€	17 512.44€	17 580.04€	17 536.70€

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, il est rappelé que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivantes :

	Dividendes distribués antérieurement	Dividendes éligibles à l'abattement	Dividendes <u>non</u> éligibles à l'abattement
Exercice 31/12/2020	23 500.00€	23 500.00€	0.00€
Exercice 31/12/2019	47 000.00€	47 000.00€	0.00€
Exercice 31/12/2018	30 000.00€	30 000.00€	0.00€

Pour extrait,
Certifié conforme et sincère à l'original.

La gérance



Copie certifiée conforme
aux originaux
par le ou les gérants

LE 13 OCT. 2022

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 20/06/2022

SARL 2ACM

Société à Responsabilité Limitée

Capital Social : 20 000.00 euros

Siège Social : AUBERGE DU RELAIS 2 RUE DE L' EGLISE

76119 VARENCEVILLE SUR MER

RCS de DIEPPE N° : 819502550

L'an deux mil vingt deux,
Le vingt juin.

Les associés de la SARL 2ACM se sont réunis au siège social, sous la présidence de Madame DELATTRE Fabienne, en assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021 pour délibérer notamment sur l'affectation du résultat ci-après :

RESOLUTION N° 5 : AFFECTATION DU RESULTAT SOCIAL

L'assemblée générale décide d'affecter, conformément aux dispositions statutaires, le résultat social selon les modalités suivantes :

RESULTAT SOCIAL DE L'EXERCICE	71 035.85€
Mise en distribution réserves facultatives	10 064.15€
Montant Brut Distribuible	81 100.00€
Retenue à la source	10 951.00€
Solde net	70 148.68€

La collectivité des associés décident de mettre en distribution une partie des bénéfices mis antérieurement en réserves facultatives, soit une somme globale de 10 064.15€.

Il est ici précisé le solde du montant des réserves facultatives est égal à 72 813.68 €.

*Copie certifiée conforme
aux originaux
par le ou les gérants*

DISTRIBUTION DE DIVIDENDES AU PROFIT DES ASSOCIES

La collectivité des associés décide de mettre en distribution la somme de 81 100.00€

	Madame DELATTRE Fabienne	Monsieur DELATTRE Meddy	Monsieur JULLIEN Olivier	Madame JULLIEN Virginie
Dividendes bruts taxables	20 275.00€	20 275.00€	20 275.00€	20 275.00€
Eligibles à l'abattement 40%	oui	oui	oui	oui
Dispense prélèvement acompte	non	non	non	non
Montant acompte 12.8%	2 595.20€	2 595.20€	2 595.20€	2 595.20€
Dividendes soumis au RSI	19 343.00€	19 302.00€	19 695.00€	19 443.00€
Dividendes soumis à 17.2%	932.00€	973.00€	580.00€	832.00€
Prélèvements sociaux	160.30€	167.36€	99.76€	143.10€
Dividendes nets à percevoir	17 519.50€	17 512.44€	17 580.04€	17 536.70€

Ce dividende sera payé le 20/06/2022, par inscription en comptes courants associés.

La collectivité des associés prend acte des obligations fiscales à réaliser. A ce titre, la société a l'obligation dans les 15 jours du mois suivant celui du paiement des présents dividendes d'adresser au service des impôts de son siège social la déclaration N°2777 D.

Cette déclaration devra être accompagnée du versement de la somme de 10 951€ comprenant :

- le cas échéant, le nouvel acompte forfaitaire d'impôt sur le revenu de 12.8 % sur les dividendes pour ceux des associés qui n'ont pas justifié pouvoir en être exonérés compte tenu du montant de leur revenu fiscal de référence lié aux revenus de 2020.
- les prélèvements sociaux dus au taux de 17.2 % sur la base des dividendes qui ne sont pas soumis aux cotisations sociales.

La collectivité des associés donne tous pouvoirs à la gérance pour faire la déclaration N°2777 D et procéder au paiement à réaliser. Il est rappelé que les retenues à la source ci avant restent toutefois à la charge des associés concernés.

Elle donne également pouvoir à la gérance pour effectuer, le cas échéant, auprès des organismes sociaux, conformément à l'article L131-6 du code de la sécurité sociale et/ou à l'article L 731-14 du code rural, les déclarations sociales nécessaires suite à la mise en distribution.

*Copie certifiée conforme
aux originaux
par le ou les gérants*

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, il est rappelé que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivantes :

	Dividendes distribués antérieurement	Dividendes éligibles à l'abattement	Dividendes <u>non</u> éligibles à l'abattement
Exercice 31/12/2020	23 500.00€	23 500.00€	0.00€
Exercice 31/12/2019	47 000.00€	47 000.00€	0.00€
Exercice 31/12/2018	30 000.00€	30 000.00€	0.00€

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait,
Certifié conforme et sincère à l'original.

La gérance

The image shows four handwritten signatures in black ink, arranged horizontally. The signatures are stylized and appear to be the names of the members of the management team.

Copie certifiée conforme
aux originaux
par le ou les gérants